

Le 7 juillet 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 juillet 2014 de 20 h 00 à 21 h 05 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

107-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Correction liste des comptes à payer du 2 juin 2014
9. Voirie
 - Soumission asphaltage divers
 - Soumission réparation de deux Ponts, rang de la Haute-Ville
 - Résolution demandée par Bell pour le remplacement d'un poteau
10. Report de la séance du conseil du 4 août
11. Correspondance
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

108-2014

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 2 juin 2014.

109-2014

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 156 446,26 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe le conseil que :

Une réunion s'est tenue la semaine dernière, qu'il n'y a rien de spécial, la Régie étant dans sa période la plus tranquille;

Il y a eu quelques petites sorties, rien de majeur;

Les pompiers ont apporté leur aide au Défi-Vélo André Côté, ce fut une grosse journée surtout pour la sécurité à Rivière-Ouelle où il y avait plus de surveillance à faire.

7. Rapport d'organismes

Christian Lévesque, conseiller informe les membres du conseil et l'assistance que la semaine prochaine se tiendra le Grand salon des produits régionaux. Il y a présentement 32 exposants de confirmés, ce sont surtout des exposants en agroalimentaire. Les commanditaires ont très bien répondu encore cette année.

Denis Moreau, conseiller informe les membres du conseil et l'assistance qu'ils ont tenu une rencontre du comité des fêtes des nouveaux arrivants, tout se déroule bien. L'activité se tiendra à la Chapelle de la Grève le samedi 23 août prochain.

8. Correction de la liste des comptes à payer du 2 juin 2014

On devrait lire sur la liste des comptes à payer du 2 juin les montants suivants :

Transport en Vrac St-Denis	128,78
Ville Saint-Pascal	3 674,41

Cette rectification ne changeant rien au montant total à payer.

9. Voirie Soumission asphaltage divers

CONSIDÉRANT QU'	une demande de soumission a été faite auprès de quatre fournisseurs;
CONSIDÉRANT QUE	deux soumissionnaires ont déposé leur soumission dans les délais prévus au devis;
CONSIDÉRANT QUE	chaque soumissionnaire avait reçu des spécifications dans le devis, entre-autres une visite obligatoire des lieux des travaux avant une date précise (Art.3 examen des documents et lieux);
CONSIDÉRANT QU'	afin de respecter le budget, des spécifications ont été inscrites au devis, entre-autres une demande de prix par secteur (Art. 16 le contrat et exigences reliées au contrat);
CONSIDÉRANT QUE	Construction B.M.L. Division de Sintra inc. a déposé une soumission sans être conforme à l'article 3 du devis, soit de visiter les lieux avant une date précisée au devis;
CONSIDÉRANT QUE	Pavage Francoeur inc. a déposé une soumission pour un montant total de 41 895,04 \$ plus taxes sans être conforme à l'article 16 du devis, soit de déposer une soumission par secteur;

	Il est proposé par M. Christian Lévesque
EN CONSÉQUENCE, 110-2014	Et résolu à l'unanimité des membres présents que les deux soumissions reçues soient rejetées et que de nouveaux appels d'offres soient envoyés. ➤ Soumission réparation de deux ponts, rang de la Haute-Ville
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité a le devoir de maintenir ses routes et ses ponts en bon état;
CONSIDÉRANT QUE	suite à une inspection faite par le Ministère des Transports, des planches doivent être remplacées sur deux ponts situés dans le rang de la Haute-Ville;
CONSIDÉRANT QU'	une demande de prix a été faite auprès de Les Entreprises Rémi Charest inc. pour ces réparations;
CONSIDÉRANT	le montant de la soumission au montant de 2 505,50\$ avant taxes;
EN CONSÉQUENCE, 111-2014	Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais Et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Les entreprises Rémi Charest inc. d'effectuer la réparation pour un montant de 2 505,50 \$ plus taxes. ➤ Résolution demandée par Bell pour le remplacement d'un poteau
CONSIDÉRANT QUE	Bell doit procéder au remplacement d'un poteau dans la route de l'Église;
CONSIDÉRANT QUE	Bell veut s'assurer qu'il n'y aura pas de nuisances liées aux procédures d'installation;
CONSIDÉRANT QUE	cette demande est documentée par un plan fourni par Bell;
EN CONSÉQUENCE, 112-2014	il est proposé par M. Denis Moreau Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Dens-De La Bouteillerie approuve la demande d'intervention de Bell pour le remplacement d'un poteau sur la route de l'Église.
CONSIDÉRANT QUE	10. Report de la séance du 4 août 2014 la municipalité souhaite permettre à ses élues et élus ainsi qu'à ses employés de prendre une pause pendant la saison estivale;
CONSIDÉRANT QUE	la municipalité est quand même dans l'obligation de tenir une séance publique une fois par mois;
EN CONSÉQUENCE, 113-2014	il est proposé par Mme Annick Mercier Et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance du 4 août 2014 soit reportée au jeudi 28 août 2014 à 20h00.
	11. Correspondance
	11.1 MAMOT Fin du programme d'aide financière FIMR Volet 3. Compensation tenant lieu de taxes pour l'École J.-C. Chapais, un montant de 1 155 \$ a été reçu. Copie conforme d'une lettre adressée à la MRC de Kamouraska demandant de remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé.
	11.2 Gouvernement du Québec Cabinet du ministre des Finances, Monsieur Carlos Leitao Accusé réception de la résolution pour la signature d'une entente de partenariat fiscal.
	11.3 CPTAQ Copie de l'autorisation transmise au MTQ pour une voie de contournement lors du remplacement du Pont sur la route 287.

Dossier Tourbières Lambert inc. avis d'une rencontre à leurs bureaux.

11.4 Régie du bâtiment

Nouvelles obligations concernant les tours de refroidissement à l'eau.

11.5 Député Jean D'Amours

Accusé réception de la résolution concernant la réorganisation des services chez Orléans Express.

11.6 Député Norbert Morin

Accusé réception de la résolution concernant la réorganisation des services chez Orléans Express.

11.7 Orléans Express

Accusé réception de la résolution concernant la réorganisation de leurs services.

11.8 MRC de Kamouraska

Transmission de la résolution 205-CM2014 concernant la prise de compétence de la MRC en matière de valorisation des matières organiques putrescibles.

Règlement visant le contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Kamouraska.

11.9 École J.-C. Chapais

Remerciements pour la contribution financière au voyage de fin d'année.

11.10 MMQ

Ristourne au montant de 296 \$

11.11 Projection 16-35

Remerciements pour le partenariat au Gala Mérite jeunesse 2014

11.12 Cercle de jeunes ruraux du Kamouraska

Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE

les jeunes du Centre Des Jeunes Ruraux du Kamouraska sont à la recherche de commanditaires afin de permettre aux jeunes de la région de participer à divers événements durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE

le 17 juillet, plusieurs d'entre eux participeront à l'exposition agricole de Saint-Pascal pour ensuite se rendre à la Classique des Jeunes Ruraux Québécois se déroulant à Montmagny les 15-16 et 17 août;

CONSIDÉRANT QUE

ces activités sont très valorisantes pour les jeunes et leur permettent de développer leur leadership, leur sens des responsabilités et ce, tout en représentant leur région;

CONSIDÉRANT QUE

les frais reliés à ces activités, dont les produits pour la préparation des animaux, la décoration des kiosques d'exposition, etc... sont en partie aux frais des jeunes participants.

Pour toutes ces raisons;

Il est proposé par M. Christian Lévesque

114-2014

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal participe financièrement aux projets du Cercle des Jeunes Ruraux du Kamouraska afin d'aider les jeunes à réaliser leurs activités pour un montant de 50 \$.

12. Autres sujets

Christian Lévesque, conseiller demande si Bell a été avisé concernant les fils qui sont pendants sur la route 287. Ce serait des fils de la fibre optique.

Un appel sera lancé à Bell dans les prochains jours.

Jean Dallaire, maire informe les membres du conseil que la municipalité a deux billets pour le souper de fermeture du Symposium de peinture du Kamouraska, selon le forfait que la municipalité a choisi et demande que les personnes intéressées en avisent la directrice générale.

Il informe également les membres que comme chaque année un jury est formé pour la sélection du tableau pour la municipalité.

Mme Marie-Hélène Dumais propose que le souper des membres du jury ainsi qu'à leur conjoint ou conjointe soit payé par la municipalité.

Résolu à l'unanimité des membres présents.

115-2014

Comme chaque année un membre du conseil municipal est nommé en tant que jury pour la sélection du tableau de la municipalité;

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Marie-Hélène Dumais soit nommée jury pour la municipalité.

Jean Dallaire, maire informe les membres du conseil qu'il y a un projet d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska.

ATTENDU QUE

la MRC de Kamouraska, en collaboration avec le CLD du Kamouraska et l'ATR du Bas-St-Laurent initie un projet d'accès et d'amélioration des sites riverains du Kamouraska;

ATTENDU QUE

des rencontres ont déjà eu lieu afin de déterminer les équipements nécessaires à la bonne marche du projet;

ATTENDU QUE

des subventions, couvrant environ 60% des coûts pour l'acquisition et la confection de ces équipements, sont disponibles;

ATTENDU QUE

les projets retenus sont le parc de la Hale Bleue et devant la Chapelle sur le chemin de la Grève Ouest;

116-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'investir, par l'entremise de son comité d'embellissement, les sommes de 3 800 \$ maximum en 2014 et de 1 400 \$ en 2015 dans des travaux d'infrastructures totalisant environ 12 600 \$ pour l'ensemble des travaux.

13. Période de questions

M. Louis J. Desjardins demande que la municipalité intervienne, en référence à la correspondance de la CPTAQ concernant le dossier de Tourbières Lambert inc. afin que ce site n'enlève pas d'espace pour l'agriculture à Saint-Denis.

Il suggère qu'une résolution soit adoptée par les membres du conseil et soit envoyée à la CPTAQ.

M. Dallaire, maire informe M. Desjardins qu'il vérifiera si la municipalité peut intervenir et s'il y a lieu, une résolution sera adoptée à la prochaine séance extraordinaire en juillet.

M. Réal Desjardins demande s'il y a des nouvelles informations concernant l'éclairage de la rue Raymond.

La directrice générale informe M. Desjardins que le dossier a été remis à l'adjointe administrative et qu'elle pourra poursuivre les discussions avec Hydro aussitôt que l'activité du Grand Salon des produits régionaux sera passée. Elle aura à ce moment du temps à consacrer à ce dossier.

14. Clôture et levée de la séance

117-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 05.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AIR PROCURE	1 836,33 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	517,39 \$
ANNE DESJARDINS	246,81 \$
BPR GROUPE CONSEIL	20 206,86 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	147,20 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT	28 506,90 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	574,88 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	303,54 \$
DOUBLE IMPEC INC	758,83 \$
EAU LIMPIDE	40,50 \$
ÉCOLE J.-C. CHAPAIS	500,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 094,73 \$
FONDATION DES SOINS PALLIATIFS ANDRÉ CÔTÉ	100,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
FRANCOIS ST-AMANT	1 283,12 \$
GROSSISTE M.R. BOUCHER	4 949,95 \$
GROUPE CCL	217,84 \$
GROUPE DYNACO	59,70 \$
IMPRESSIONS SOLEIL	385,17 \$
JALBERTECH	1 381,59 \$
JEAN DALLAIRE	141,19 \$
LES SPÉCIALISTES DU PONCEAU INC.	11 497,50 \$
MARCEL OUELLET	237,11 \$
M ATELIER DESIGN	90,54 \$
MICHEL MONTMIGNY INC.	114,70 \$
MRC DE KAMOURASKA	36 683,53 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	194,03 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	242,37 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	78,13 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
RÉNOVATION F.G.K.	229,95 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	306,98 \$
ROGER DUBÉ	632,13 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	282,38 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	2 992,99 \$
STEVE LÉVESQUE	1 250,00 \$
SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA	550,00 \$
TRANSPORT CLÉMENT DUMONT INC.	862,31 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	14 188,80 \$
UNITÉ DOMRÉMY SAINT-PASCAL INC.	50,00 \$
VILLE SAINT-PASCAL	4 084,94 \$
	SOUS-TOTAL 143 664,78 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2014

SALAIRES (JUIN 2014)	6 678,59 \$
RÉMISES GOUVERNEMENTALES (JUIN 2014)	1 949,49 \$
CONCIERGERIE	808,00 \$
VIDÉOTRON	112,14 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 958,20 \$
FRAIS BANCAIRE	156,25 \$
	SOUS-TOTAL 12 781,48 \$
	GRAND-TOTAL <u>156 446,26 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la

présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 7 juillet 2014

Annexe

Résolution

109-2014